Envoyé en préfecture le 11/03/2026
Reçu en préfecture le 11/03/2026
Publié le
ID : 022-212202055-20260224-2026024_DELIB9-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice 9
Présents 9
Votants 9

L'an deux mil vingt-six,
le mardi 24 février,
Le Conseil Municipal de Plorec-Sur-Arguenon
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la mairie, sous la présidence de Daniel FOUÉRÉ, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 19/02/2026

PRESENTS : FOUÉRÉ D., FRAGA I., COLIN J.-C., DANIEL R.-M., AMOSALA S., SAMSON J., LECORGNE R., ROUXEL R., LE DOUJET C.
SECRETAIRE : COLIN J.-C.

20260224 – DELIB9 : UTILISATION LOCAL COMMERCE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la requête de l'EARL JOURNAUX de PLOREC SUR AREGUENON d'utiliser le local du commerce appartenant à la commune, le dimanche matin, pour la vente de charcuterie et de boissons, hors licence 4.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise l'utilisation du local du commerce par l'EARL JOURNAUX, à charge pour eux de le laisser en bon état de propreté,
- dit que la mise à disposition sera à titre gratuit, jusqu'à l'installation d'un nouveau gérant pour le commerce.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Daniel FOUERE

